



BULLETIN D'ADHÉSION 2019

ADHÉSION

RENOUVELLEMENT

Comité de Jumelage : **PÉRIGORD-QUÉBEC**

Nom & Prénom :

Nom & Prénom conjoint :

Adresse :

Date de naissance :

Date de naissance du conjoint

Tél. fixe : Tél. Port :

Courriel :

Profession :

Profession conjoint :

Cotisation 2019	Avec Revue	Sans Revue
Couple	69 €	43 €
Personne seule	54 €	28 €
Étudiant	41 €	15 €
Enfant	31 €	5 €

Centres d'intérêts :

Peut héberger

 OUI NON

Autres Dons :€

Total Cotisation 2019 :€

Chèque à l'ordre de :

Adressé à :

Ou à :

Association Périgord - Québec

Votre Comité de Jumelage

**Périgord-Québec Mairie de Montrem - Le Bourg
24110 MONTREM**

Reçu Fiscal :

 OUI NON

Signature



BULLETIN D'ADHÉSION

Adhésions des personnes physiques

L'assemblée générale de Périgord-Québec du 25 mars 2017, a fixé à compter du 1 janvier 2018, les cotisations annuelles suivantes :

- **Personne seule à 28€** - **Couple à 43€**
- **Étudiants à 15€** - **Enfants jusqu'à 16 ans à 5€**

L'adhésion d'un enfant doit-être être accompagnée de l'adhésion d'au moins un de ses parents.

Vous avez la possibilité de vous abonner à la revue de la Fédération France-Québec / francophonie moyennant un abonnement de 26 € pour une parution trimestrielle, représentant une économie de 10 € par an.

Conformément à l'article 38 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, ainsi que l'article 14 et 15 du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'information, d'accès, d'opposition, de rectification, de portabilité et de limitation de vos données. Vous pouvez également déposer une réclamation auprès de la CNIL.

Le seul traitement effectué par Périgord-Québec a pour finalités le suivi des membres adhérents de l'association et la transmission de l'information de nos différentes activités. Périgord-Québec étant membre de La Fédération France-Québec / francophonie, celle-ci sera destinataire de vos coordonnées. Vos coordonnées ne seront pas communiquées sans votre consentement à d'autres destinataires.

Vous pouvez effectuer toute demande liée à vos droits par un courriel à communication@perigord-quebec.com ou par courrier à Périgord-Québec, Mairie de Montrem - Le Bourg - 24110 MONTREM

Membres Partenaires (Entreprises - Collectivités - Associations)

Les membres partenaires doivent utiliser le bulletin d'adhésion réservé aux partenaires.

Reçu Fiscal

Ne peut être délivré qu'aux personnes physiques ayant réglé par chèque à l'ordre de l'Association Périgord-Québec et uniquement sur la part de l'adhésion.